

Contrat opérationnel de Mobilité

AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin J concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :

Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

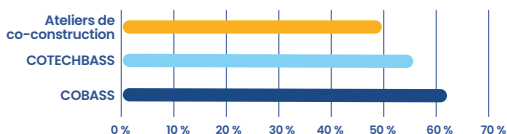
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



9 objectifs généraux



14 objectifs territorialisés



50 engagements, dont :

- 11 engagements de bassin, la totalité étant pilotés ou co-pilotés par la Région
- 39 engagements individuels, dont 29 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité J : un territoire métropolitain aux mobilités intégrées et connectées

Le bassin de mobilité J se distingue par sa configuration particulière : il regroupe un seul EPCI, la Métropole Aix-Marseille-Provence, mais s'étend sur 3 départements, incluant une commune du Vaucluse et une du Var. Ce territoire bénéficie déjà d'un document cadre solide en matière de mobilité, la Métropole ayant adopté en 2021 un plan de mobilité ambitieux, actuellement décliné en 6 plans locaux de mobilité adaptés aux spécificités de chaque secteur.

Le bassin est structuré par un ensemble d'infrastructures de transport en site propre particulièrement développé : réseau ferroviaire (TER, LGV, Intercités, fret), métro et tramways. Son réseau national et régional est dense, avec 38 gares ferroviaires et

62 pôles d'échanges multimodaux (PEM), dont 34 à renforcer, notamment ceux de Martigues et Fos-sur-Mer.

Par ailleurs, 31 nouveaux PEM sont programmés, dont 10 situés le long des autoroutes afin de favoriser l'intermodalité.

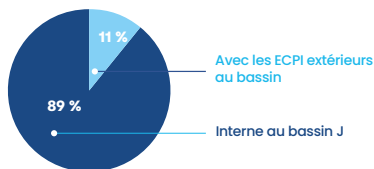
Le territoire prévoit la création de 10 000 places de stationnement en parkings-relais (P+R), pour améliorer les correspondances entre la voiture individuelle et les transports collectifs.

L'offre de mobilité repose sur 2 lignes de métro, 4 lignes de tramway – dont une à Aubagne – ainsi qu'un réseau complet de bus urbains et interurbains, renforcé par les liaisons ZOU ! vers les territoires voisins.

Le covoiturage est activement encouragé par la Métropole, grâce à des incitations financières via la plateforme Karos et au développement de 5 000 places dédiées.

Enfin, le bassin dispose de 1 200 km d'itinéraires cyclables, complétés par des services de location longue durée et des vélos en libre-service, favorisant la pratique du vélo dans les trajets du quotidien comme dans les déplacements de loisirs.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

Objectif général : renforcer la place du vélo comme mode de déplacement du quotidien et de loisirs.

À l'échelle du bassin :

- Faire connaître et promouvoir les services et équipements dédiés au vélo (location, réparation, stationnement).
- Garantir la continuité et la sécurité des itinéraires cyclables à l'échelle du territoire.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : renforcer la fluidité des correspondances entre les différents modes de transport.

À l'échelle du bassin :

- Améliorer les connexions entre les gares et les autres modes de transport (bus, vélo, marche, covoiturage).



Améliorer l'offre et la cohérence des services de transports collectifs

Objectif général : proposer une offre de transport adaptée, lisible et connectée aux besoins du territoire.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la desserte et les horaires des lignes sur les principaux axes et pôles d'attractivité.
- Développer la desserte des zones économiques en forte croissance et mieux connecter les pôles d'emploi.





Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

Objectif général : simplifier l'accès à l'information et améliorer la coordination entre les différents réseaux.

À l'échelle du bassin :

- Mettre en place une billettique et des systèmes d'information interopérables entre les offres régionales et locales.
- Fluidifier le parcours des usagers grâce à une information claire, cohérente et harmonisée sur l'ensemble du bassin.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : accélérer la transition énergétique des transports vers des solutions plus propres.

À l'échelle du bassin :

- Développer des partenariats entre acteurs publics et privés pour favoriser l'usage d'énergies décarbonées.



Poursuivre le développement du covoiturage

Objectif général : encourager les mobilités partagées pour limiter la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Étendre les dispositifs de covoiturage existants et les mutualiser avec les territoires voisins pour une couverture cohérente.



Recenser et diffuser les pratiques de mobilité

Objectif général : valoriser les initiatives locales et renforcer la culture partagée de la mobilité durable.

À l'échelle du bassin :

- Créer une dynamique commune de communication et d'accompagnement au changement des comportements de déplacement.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

Objectif général : garantir une information claire et réactive lors des perturbations de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la coordination entre autorités organisatrices de la mobilité et gestionnaires de voirie pour une information fluide et réactive lors de situations dégradées.
- Adapter l'offre tarifaire et les dispositifs d'urgence en collaboration avec les intercommunalités limitrophes pour une réponse harmonisée.



Renforcer la mobilité solidaire

Objectif général : rendre la mobilité accessible à tous, notamment aux publics les plus fragiles.

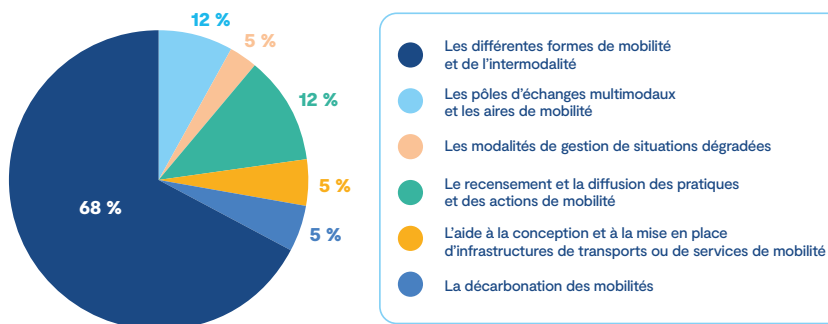
À l'échelle du bassin :

- Développer des solutions adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Mettre en œuvre un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire, en lien avec les acteurs sociaux et institutionnels.

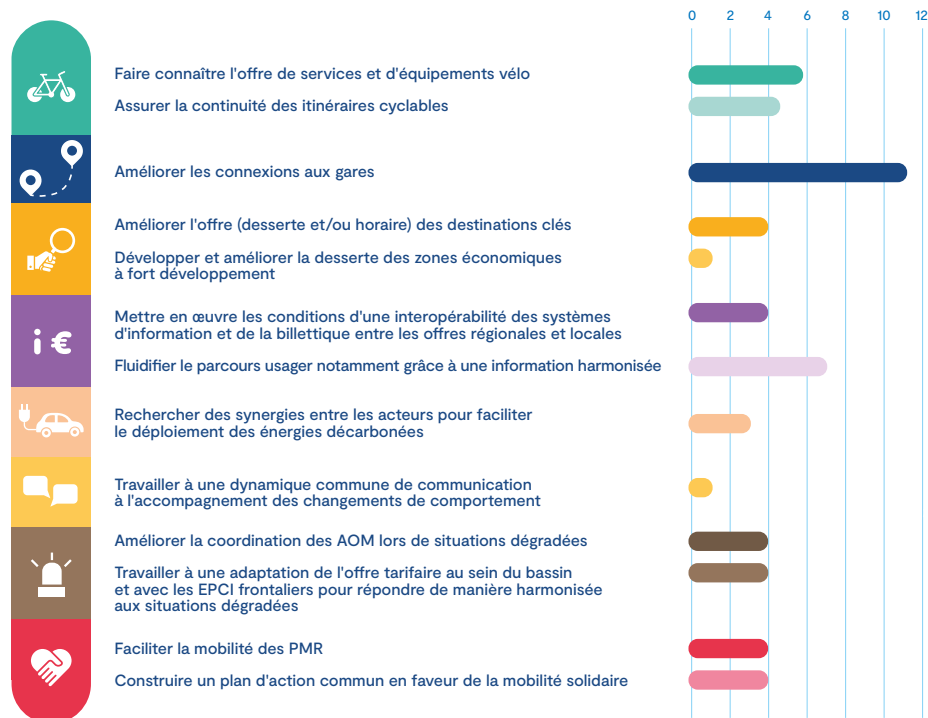


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Amélioration de la coordination des horaires entre les offres routières urbaines, interurbaines ZOU ! et ferroviaires notamment en période creuse	REGION
	Réaliser un partage d'expérience des TAD dynamiques par zone d'activités (du type Chronopro)	REGION
	Valoriser et simplifier l'accès aux abris-vélos pour les titulaires des supports des différentes AOM (la Carte/Zou !)	REGION
	Analyser l'usage des abris-vélos en PEM afin d'adapter/améliorer	REGION
	Travailler à l'harmonisation des supports d'information	REGION
	Améliorer l'information voyageur au niveau des calculateurs d'itinéraires La plateforme transports de la métropole Aix-Marseille Provence - La Métropole Mobilité (lametropolemobilitte.fr) et Page d'accueil - Votre réseau Transport ZOU ! Région SUD (maregionsud.fr)	REGION
	Permettre aux usagers métropolitains disposant d'un titre de transport l'accès aux P+R à des conditions tarifaires privilégiées	REGION
	Réfléchir à une harmonisation des critères d'accès à la tarification solidaire	REGION
	Travailler à l'extension de la gamme du pass intégral	REGION
	Améliorer la coordination des procédures lors des situations dégradées	REGION
	Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire	REGION, DPT 13

Ces engagements de bassin sont complétés de **39 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité J s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin J dans le financement des aménagements cyclables du quotidien et la mise en œuvre des itinéraires véloroutes.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélos sécurisés dans les gares pour favoriser l'intermodalité.

La constitution d'une base de données vélo régionale sur OpenStreetMap (OSM) permettra de mieux planifier les équipements, d'améliorer l'information des usagers et de faciliter leurs déplacements.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

Pour assurer une meilleure cohérence entre les différents modes de transport, la Région pilote plusieurs actions stratégiques :

- élaboration avec la métropole du dossier de Service Express Métropolitain Régional (SERM) Aix-Marseille-Provence ;
- maîtrise d'ouvrage des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), destinée à fluidifier les échanges ferroviaires à l'échelle régionale ;
- amélioration de la complémentarité cars-trains ZOU !
- étude du schéma d'armature ferroviaire pour renforcer les dessertes, notamment sur les lignes de la Côte Bleue, du secteur Alpes et du secteur Provence-Est.

La Région proposera également une action pédagogique sur la construction de l'offre ferroviaire pour mieux faire connaître les choix et évolutions du réseau.

Parallèlement, elle mettra en œuvre une billettique régionale interopérable, ayant vocation à permettre une tarification harmonisée et une mutualisation des points de distribution, afin de simplifier le parcours des usagers.

La mutualisation des données entre Région et territoires permettra une information plus cohérente et une expérience de voyage fluide.

Enfin, la Région animera la charte d'accessibilité du réseau ZOU ! et copilotera, avec les Départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var, un Plan d'Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS), pour rendre la mobilité accessible à tous.



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient l'aménagement et la mise en réseau des aires de covoiturage multimodales, pour renforcer les liaisons entre transports collectifs, parkings-relais et territoires périurbains.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

Dans la continuité de sa stratégie régionale, la Région pilote le développement de voies réservées aux transports collectifs et aux véhicules partagés, contribuant à la réduction des émissions et à une mobilité plus durable.



Anticiper les conséquences du changement climatique sur les infrastructures de transport et améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

La Région conduit un diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport face au changement climatique, afin de mieux anticiper ses impacts.

Les résultats seront partagés avec les acteurs locaux pour renforcer la préparation et la résilience des réseaux.

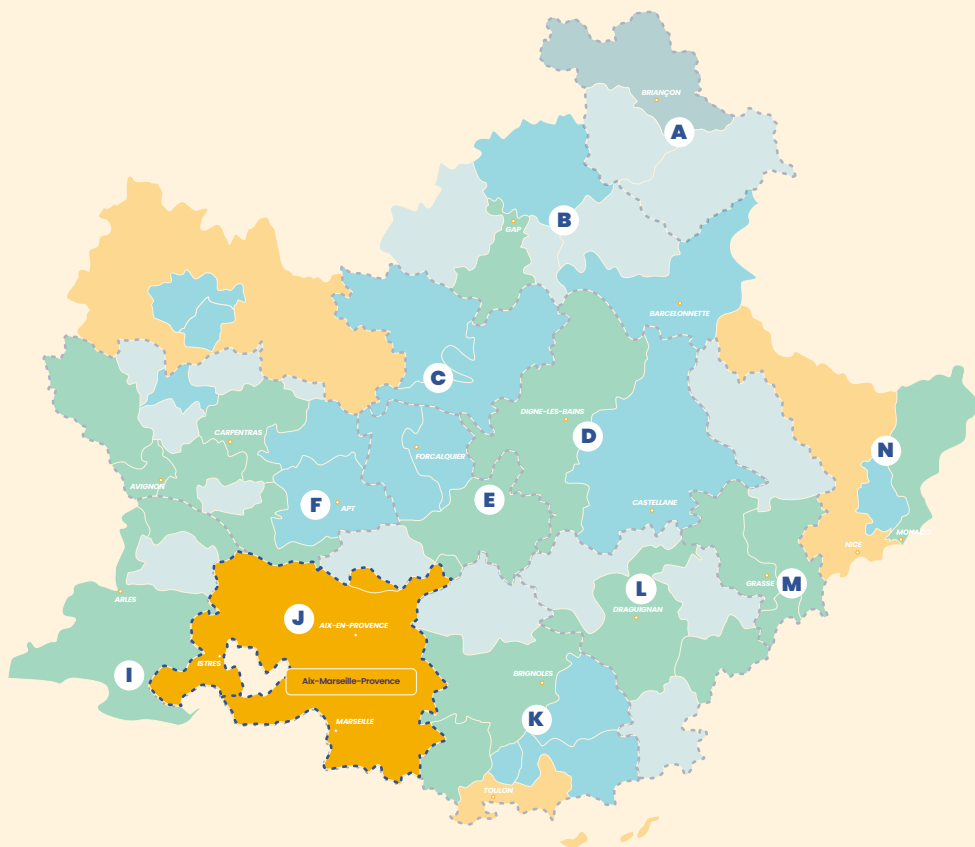
En parallèle, la Région collabore avec les Préfectures et les AOM pour établir des protocoles de communication et de coordination en cas d'épisodes de pollution ou de perturbations majeures.



Recenser et diffuser les pratiques et actions de mobilité

En partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région planifie des campagnes de communication stratégiques pour valoriser les services existants, promouvoir les solutions alternatives à la voiture individuelle et informer l'ensemble des publics, habitants comme visiteurs.





Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communes de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région



Chef-lieu de département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr